

AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020
Nom de l'épreuve Challenge Départemental CDV91
 Dates complètes 3-4 juin 2017
 Lieu : Lac de la Forêt d'Orient (10 Aube) CNHS
 Autorité Organisatrice : ASCE VOILE ESPAR
 Grade : 5B



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 tous les bateaux de la classe Dériveur jusqu'à D5

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'ASCE VOILE ESPAR au plus tard le 3 juin au matin sur place.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Par bateau	32€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

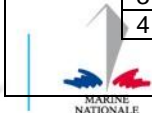
Jour et date le 3 juin 2017 de 10h à 13h au club house sous escalier principal arrière

5.2 Jauge et contrôles :

NC

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
3 juin	14.30 heures	Tous
4 juin	10 heures	Tous



PARTENAIRE OFFICIEL

PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront Construits

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE affichée au Club House

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

NC

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- **ASCE VOILE ESPAR 110 Quai Jacques Bourgoïn 91100 CORBEIL ESSONNES**
 ☎: 01.60.89.42.33 📠: 01. 60.89.53.18 📧: asce-voileespar@orange.fr.
- **PASCAL Henriette**
 ☎: 06.85.66.66.47. 📠: 01. 60.89.5318. 📧: asce-voileespar@orange.fr.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Hébergements:

au Centre Sportif de l'Aube à Troyes à 25mn du CNHS:.

à la Résidence des Lacs à Mesnil-Saint-Père à 10mn du CNHS:.

Attention réservation au minimum 10 jours avant : Centre Sportif de l'Aube 5 rue Marie Curie 10000 TROYES

Fax 03 25 71 53 79 E-mail : centre.sportif@cg10.fr Mobile : 06 73 85 70 54

Autres possibilités à consulter sur le site internet du club: www.cnhs3.com